

La colère gronde...

Notre fédération mène, depuis plusieurs années, un combat âpre et difficile pour défendre nos droits de pêche. La limitation des prises pour les espèces en difficulté s'appuyant sur les seuls quotas journaliers ne peut conduire qu'à une impasse. Les dernières mesures prises

par la Commission européenne en sont la plus

parfaite démonstration ! Conscients de cette situation, nous avons proposé, avec le soutien d'autres fédérations représentatives, la mise en place de quotas mensuels. Plus adaptés à notre activité, ils présenteraient aussi l'avantage d'évaluer sans ambiguïté le niveau de prélèvement de la pêche de loisir des espèces concernées et de lutter plus efficacement contre le braconnage.

L'obligation de déclaration des prises, préalable incontournable à toute approche de quota mensualisé, aurait aussi le mérite de couper court aux florilèges de chiffres mensongers que l'on voit régulièrement paraître dans la presse à propos des prélèvements opérés par la pêche de loisir... Je pense notamment à cet article du Sud-Ouest et aux chiffres farfelus avancés par le responsable local des pêches professionnelles disant se référer à des données Ifremer. Renseignements pris auprès de l'organisme concerné, cela fait plusieurs années qu'Ifremer n'est plus missionné pour ce genre d'enquête ! Quelle crédibilité peut-on accorder à de telles déclarations ! Les journalistes ne sont-ils pas tenus de vérifier leurs informations avant de les publier ? Notre activité mérite mieux que ces fallacieuses diatribes. Elle s'inscrit dans une logique de pêche durable et écoresponsable. Elle doit donc être reconnue et mieux considérée, notamment par certains élus locaux trop souvent occupés à défendre la seule pêche professionnelle.

Les manifestations sur l'ensemble du littoral se multiplient et témoignent du mécontentement légitime des plaisanciers injustement traités par la Commission européenne. Elles sont aussi une forme de soutien à notre ministre, monsieur Stéphane Travert, qui s'est engagé à défendre nos revendications à Bruxelles : un bar par jour et par pêcheur au second semestre 2018 en attendant la mise en place de quotas mensuels en 2019. Je tiens à remercier les élus de plus en plus nombreux qui nous ont manifesté spontanément leur soutien. Que dire par contre du silence assourdissant de quelques autres, qui en dit long sur le manque de considération qu'ils nous portent !

La colère monte... Espérons que la Commission comprenne le caractère excessif et discriminatoire des mesures actuelles et accepte de les réexaminer au vu des nouvelles données fournies par le CIEM. Devant la gravité de la situation, à la demande de la FNPP, l'EAA a mandaté un cabinet d'avocats spécialisé afin de déposer en son nom une requête sommaire auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) aux motifs suivants : discrimination entre citoyens européens, décisions reposant sur des données non-fondées et le non-respect de l'article 17 de la PCP.

Les travaux prévus dans le cadre du Comité interministériel du nautisme et de la plaisance ont débuté. Les principaux sujets identifiés lors de nos assises à La Baule seront traités dans le cadre d'un groupe de travail que j'aurai la charge et l'honneur de présider.

Nous allons aussi participer aux assises Ouest-France du nautisme et de la plaisance qui se tiendront fin mai à La Rochelle. Nous y exprimerons le point de vue des usagers sur les différents sujets évoqués.

Nous nous retrouverons lors de notre congrès national aux Issambres (83) du 4 au 7 mai. Soyez très nombreux à participer à ce grand moment de réflexion et de convivialité. Ensemble, rassemblés et solidaires, œuvrons pour que nos activités jouissent d'une considération à la hauteur des valeurs que nous portons. Rejoignez-nous et poursuivons le combat, un combat honorable et juste !

Jean Kiffer
président de la FNPP

Pêcher intelligent - Pêcher durablement

fnpp.fr